



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Du 1 octobre 2005

Début de la séance à 17 h 00. 48 personnes assistent à la réunion.

A la date de l'assemblée, 80 membres sont à jour de leur cotisation 2005. Parmi ceux-ci, 43 membres sont présents ou représentés.

A l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire de l'association :

1. Le rapport moral
 - a. L'eau
 - b. La route de bourgogne
 - c. Carrefour du Grand Veneur
 - d. La circulation dans Bois le Roi
 - e. Le plan local d'urbanisme
 - f. Les couloirs aériens
 - g. La journée Piétons-Vélos
 - h. Information, communication
2. Le rapport financier
3. L'élection des administrateurs

1. Rapport moral

Les membres de l'association retracent les actions et orientations de l'année écoulée depuis la précédente assemblée générale qui s'était tenue le 2 octobre 2004.

1.1 Eau

Le nouveau forage a été inauguré le 12 février 2005 au château d'eau.

L'eau du nouveau forage qui descend jusque dans la nappe de Champigny est très bonne et ne présente plus de trace d'atrazine. Nous avons demandé à la mairie que cette nouvelle eau ne soit

pas mélangée avec une dose même faible de l'eau de l'ancien forage qui, elle, contient de l'atrazine. Nous n'avons pas obtenu une totale satisfaction mais une réduction de ce qui était prévu initialement.

1.2 Route de Bourgogne

Les premiers aménagements de la route de Bourgogne ont commencé. Le rond point au carrefour de la rue de la forêt et celui de la croix de Vitry.

1.3 Carrefour du grand veneur

L'aménagement d'un giratoire au carrefour du Grand Veneur, entraînant la suppression des feux rouges, risque de rendre la route nationale 7 infranchissable par les cyclistes et les randonneurs entre le carrefour de la Libération et le carrefour de l'Epine, soit sur une distance d'environ 7 kilomètres, compte tenu de l'importance de la circulation motorisée.

Un passage souterrain est certes à l'étude au carrefour de Paris, mais nous n'avons aucune information concernant les délais de réalisation qui risquent de nécessiter plusieurs années, ce qui paraît évidemment inacceptable.

L'association a manifesté le 12 février pour attirer l'attention sur la nécessité de trouver une solution à court terme, afin que les cyclistes et piétons qui essayeront de traverser la RN 7, ne courent pas le risque d'un accident mortel, qui pourrait être évité par un feu rouge à pousoir à l'entrée du carrefour, en attendant l'aménagement du passage souterrain.

1.4 Circulation dans Bois le Roi

Toute une réflexion sur la circulation a été menée cette année sur la circulation dans Bois le Roi. Un questionnaire a même été distribué chez les particuliers afin de récolter les réflexions des Bacots. Une synthèse a été établie afin de servir comme base des actions pour 2006.

Bois le Roi est remarquablement situé entre la Seine et la forêt domaniale de Fontainebleau. Sa position géographique, son habitat constitué quasi exclusivement de maisons individuelles, ses espaces boisés, son caractère verdoyant et arboré, son paysage de bord de Seine, sa liaison ferroviaire rapide avec Paris sont les caractéristiques de cette commune. Les atouts et le potentiel en matière d'environnement et de qualité de la vie sont très importants.

1.4.1 Les données

a. Géographie

Bois le Roi, c'est aussi un territoire relativement étiré : 3,5 Km, d'est en ouest, depuis la table du Roi jusqu'à la sortie vers Samois, 1,7 Km du nord au sud, du pont sur la Seine au carrefour de l'avenue de la Forêt avec la route de Bourgogne. Le relief accuse une

dénivellation d'une quarantaine de mètres entre le bord de Seine et la partie la plus élevée qui est aussi la plus large. Cette dénivellation est particulièrement marquée rue Chantemerle et rue de Seine. Ailleurs les « côtes » ne dépassent pas les 5%.

Il faut aussi mentionner le fait que, suivant un axe nord-sud, la voie ferrée classique Paris – Marseille, coupe en deux la commune avec, comme franchissement, un passage à niveau piétons, un passage souterrain piétons à la gare, « passages pour les voitures, cycles, piétons.

La commune compte près de 6 000 habitants sur 690 hectares (soit environ 850 habitants au Km²), répartis dans 2300 logements dont 94% sont des logements individuels

b. Voiries

Une partie de la voirie est constituée de rues comportant des portions relativement droites et dégagées sur lesquelles la vitesse des véhicules est trop élevée. Conjuguée à l'absence de trottoirs praticables, à des stationnements irréguliers, au non-respects des priorités à droite et des passages piétons, cette vitesse constitue une source d'insécurité pour les autres usagers.

Dans les parties anciennes où la densité d'habitation est la plus forte ou près des écoles, la confrontation entre d'un côté la circulation et le stationnement automobile et de l'autre des rues resserrées donne lieu, à certaines heures à des embarras et à une anarchie où chacun prend tous les droits.

Bois le Roi est aussi sur un axe de franchissement de la Seine. Le pont, l'avenue Paul Doumer et l'avenue de la Forêt sont très fréquentés par une circulation de transit.

Bois le Roi est aussi traversé de très nombreux sentiers qui coupent au plus court à travers les parties boisées, les vergers et les jardins.

c. Moyens de déplacement

Le parc automobile peut être estimé à 4 000 véhicules au moins. 85% des habitants possèdent un vélo (enquête de l'association en 1998).

d. Trajet domicile - travail

Une très grande majorité de la population travaille en dehors de Bois le Roi et s'y rend en voiture. La gare draine de nombreux véhicules. Plus de 700 voitures stationnent chaque jour sur les 330 places du parking de la gare et sur les rues adjacentes. La moitié viendrait des communes avoisinantes. Ces derniers temps, on peut constater un plus grand nombre de voyageurs habitants la commune se rendant à la gare à pied ou en vélo. Les parkings à vélo se remplissent de mieux en mieux.

e. Trajet intra muros

Plus de 800 enfants se rendent tous les jours dans les différents établissements de la ville (écoles maternelle, primaires et collège) à pied, en vélo, en car, en voiture. Les deux

premiers modes sont relativement encore peu usités d'une façon régulière.

Une majorité d'habitants se déplace principalement en voiture pour les petits trajets de la vie quotidienne dans la commune (enquête de l'association de l'été 2005). L'utilisation du vélo ou la marche à pied, pour beaucoup d'entre eux, est gênée par la vitesse excessive, l'absence de pistes cyclables, les trottoirs inexistant, trop étroits ou occupés par les voitures en stationnement et chaque mois par des encombrants qui enlaidissent la commune. Les personnes âgées, les adultes avec enfants et poussette sont de ce fait incités soit à rester chez elles, soit à utiliser la voiture.

Le trajet en vélo le plus long d'un bout à l'autre de Bois le Roi, entre l'avenue du 23 août et la sortie vers Samois n'excède pas un quart d'heure à un rythme tranquille. La configuration de Bois le Roi ne se prête pas si mal à l'utilisation de ce mode de déplacement.

f. Route de Bourgogne

Il ne faut pas oublier les 12000 véhicules qui chaque jour empruntent la route de Bourgogne qui longe la commune et sur laquelle se trouvent 2 des plus importantes sorties de la commune qui n'en compte que 6 (près de la table du Roi, de la croix de Vitry, vers Samois, vers Chartrettes et, sur cette route de Bourgogne, la rue de la République et l'avenue de la Forêt).

1.4.2 L'Impact

Le mode de déplacements dans Bois le Roi qui privilégie la voiture et les deux roues à moteur est en décalage complet avec le cadre boisé et tranquille de la commune. Il contribue à la pollution, décourage les circulations à pied ou à vélo, amène, et c'est un comble dans une commune de ce type, à provoquer des embouteillages (place de la République, place de la Gare ou aux entrées et sorties d'écoles).

Il y a un écart flagrant entre, d'une part, les pratiques et les comportements en matière de déplacements urbains et, d'autre part, la réalité d'un espace urbain boisé, à taille humaine, encore relativement en osmose avec la forêt domaniale aux alentours et le paysage harmonieux de la vallée de la Seine. Le calme, le côté 'hors mode' de cet environnement, les caractéristiques géographiques de la commune s'accommodent bien avec des formes de déplacements les plus simples. Beaucoup d'habitants viennent chercher à Bois le Roi la tranquillité et reconnaissent que le site s'y prête. Tout y gagnerait à ce que les habitudes de circulation soient plus en rapport avec le cadre et les souhaits de beaucoup d'habitants.

Encore faut-il que chacun fasse un pas dans cette direction, que les habitants qui sont favorables à cette orientation le montrent de plus en plus dans leurs pratiques des petits déplacements.

Encore faut-il proposer, favoriser, encourager cette plus grande cohérence. Par les aménagements urbains, l'attention portée à tout ce qui peut favoriser ce mouvement, l'information, le lancement d'initiatives comme le pedibus, la mobilisation du commerce de

proximité qui trouvera de nouveaux clients parmi ceux qui préféreront aller à pied, en vélo ou en roller.

Il est clair que la défense de la qualité du site et une politique volontariste en matière d'évolution de la situation en matière de déplacements urbains vont de pair.

Bois le Roi peut y gagner une nouvelle renommée.

- **La question des déplacements urbains a un impact sur l'évolution de l'environnement et de la qualité de la vie dans la commune. Il faut réconcilier la commune avec son environnement en déployant une politique globale en la matière, en favorisant les circulations douces.**

L'association Bois le Roi Environnement – Qualité de la vie, créée en 1992, en a fait un point central de ses statuts et œuvre dans ce sens sans relâche, sans désespérer de la lenteur, parfois du manque d'intérêt et souvent des approches très partielles avec laquelle cette question est traitée.

1.4.3 Les axes de l'association :

□ La sécurité des usagers de la voirie

- a. Trottoirs suffisamment larges pour passer à deux de front dans chaque rue passante, dégagés des obstacles (poteaux, encombrants...)
- b. Réduction de la vitesse des véhicules sur tous les axes principaux pour la rendre compatible avec la circulation à vélo partout où ceux-ci ne disposent pas d'une piste indépendante.
- c. Aménagements des carrefours dangereux
- d. Création d'une trame cohérente de cheminements piétons et vélos autour des écoles sur lesquels les voitures en stationnement ou en circulation ne peuvent empiéter.
- e. Création de pistes cyclables permettant de se rendre d'un bout à l'autre de Bois le Roi (est-ouest et nord-sud)
- f. Aménagement des entrées et sortie des rues sans trottoir (rétrécissement, sur élévation, ...) pour bien marquer le caractère particulier de ces voiries

□ Le respect des espaces boisés

- g. pas de voiries nouvelles dans les espaces boisés
- h. respect du caractère des voiries existantes en espaces boisés : largeur, bas coté en herbe (rue du Clos de la Cure,...)

□ la qualité des aménagements

- i. soin apporté à tout ce qui peut concourir au plaisir visuel des personnes qui se

déplacent à pied : entretien et mise en valeur du patrimoine (puits, vieux murs, ruisseau, sous-bois...) aménagements et revêtement des places, plantations et arbres, contrôle des enseignes publicitaires, réalisation de murs en pierre du pays pour les clôtures des équipements communaux (cimetière,...)

j. lutte contre les tags

k. plantations en pleine terre plutôt qu'en pot de végétation vivace

❑ **un entretien des voiries et des trottoirs**

l. élagage de la végétation qui empiète sur les trottoirs

m. des « bateaux » commodes aussi pour les piétons

n. réfection des bosses et des trous en tout genre (tranchées mal rebouchées, plaques d'égout,...)

❑ **la lutte contre le bruit**

o. des revêtements silencieux

p. contrôle du niveau de bruit des véhicules et engins à moteur

❑ **le comportement et la courtoisie**

q. ne pas gêner les autres usagers (stationnement, encombrement des trottoirs, chiens troublant la tranquillité des promeneurs,)

r. pour les automobilistes, laisser la priorité aux piétons

❑ **le respect des règlements**

s. définir des règles claires et adaptées (stationnement, vitesse, bruit, urbanisme, ...)

t. informer régulièrement sur ces règles et sanctionner les contrevenants

❑ **les sentiers piétons**

u. Prendre soin des très nombreux sentiers de Bois le Roi

v. faire connaître ces sentiers et garantir leur pérennité

w. promouvoir des itinéraires de sentiers pour se rendre aux écoles, aux stades, à la gare, pour se promener,

1.4.4 Pour une démarche construite et concertée avec la mairie

- Une réflexion et une politique orientée dans l'esprit ci-dessus
- Des projets élaborés en concertation
- Des retours sur les propositions faites par l'association

- Une information au plus grand nombre mais tout particulièrement aux membres de l'association.

1.5 Réflexions autour du nouveau Plan local d'urbanisme

Le 9 février dernier, le conseil municipal a voté le nouveau Plan local d'urbanisme de Bois le Roi. Ce document est essentiel. Il dessine le visage de la commune pour les prochaines années. Beaucoup d'aspects positifs de ce PLU sont dus au travail important réalisé par l'association, depuis le lancement de la procédure de révision en juin 2000.

1.5.1 Les zones naturelles

Nous avons obtenu qu'elles soient agrandies de 22 hectares (en passant de 310 hectares à 332 sur une superficie totale de la commune de 691 hectares) grâce :

- **Au passage en zone naturelle de trois espaces de vergers et de jardins en cœur d'îlots,**
- **A l'inscription sur le plan de zonage de la lisière des 50 m autour de la forêt domaniale qui devient ainsi bien protégée,**
- **Abandon de**
- **Au classement en espace boisé du parc de la mairie et du clos Saint-Père.**

Nous nous sommes opposés à l'extension envisagée de la zone artisanale sur 3 hectares de la forêt domaniale près de la Mare aux Marchais.

1.5.2 Les zones urbanisées

Ces zones occupent 359 hectares.

Dans ces zones, nos propositions ont principalement visé à éviter d'augmenter la densité et la hauteur des constructions. Dans cette optique et pour garder aussi l'aspect naturel des fonds des terrains, une bande de constructibilité à partir de la voie publique a été instaurée.

Le centre de loisir

Un point sensible du nouveau PLU est la construction du nouveau centre de loisir entre la crèche, le collège et le cimetière. Aspect positif : la proximité des écoles. Aspect négatif : c'est une construction qui va amener un déboisement.

Aussi nous avons demandé :

- la compensation m² pour m² d'une zone d'espace boisé équivalente en remplacement de celle construite.
- Pour garder le caractère forestier du site, pas de voirie nouvelle pour la circulation automobile mais un réseau de cheminement piétons (notamment à partir de la rue Auguste Frot et entre la crèche et la rue de la Chapelle).
- Conserver le chemin du Bas des Pourris à l'usage exclusif des piétons et des vélos.
- Question parking, s'en tenir à un réaménagement du parking actuel près de la crèche.
- Procéder à une inscription très soignée dans le paysage des futurs bâtiments

Rue des foucherolles

L'association est aussi intervenue pour que la zone qui se trouve au début de la rue des Foucherolles entre deux secteurs d'habitations ne soit pas transformée en zone artisanale comme cela était envisagé.

Port Baquin

Reste l'aménagement du terrain de 7 hectares qui est désigné maintenant sous l'appellation de « Port Baquin ». Ce terrain va de la gare à la Seine, le long de l'avenue Paul Doumer (zone AU dans le plan de zonage). Nous regrettons que les règles d'urbanisme n'aient pas permis de garder une grande partie de ce terrain en zone naturelle. Nous n'échapperons pas à de nouvelles constructions. Le nouveau PLU rend constructible le début de la rue des SESCOIS face à la gare et autorise, dans la partie centrale, un lotissement de 14 maisons sur de grandes parcelles.

1.5.3 Circulation douce

A noter dans ce plan local d'urbanisme, la création d'emprise réservée pour des sentiers piétons qui s'ajouteront au réseau actuel.

1.5.4 En synthèse

Ce PLU canalise, plutôt qu'il ne contrecarre la pression immobilière sur la commune. Il renforce les règlements de chaque zone. Il sauvegarde des espaces boisés mais augmente les surfaces urbanisées. Il appartient désormais à chaque habitant soucieux du cadre de vie d'être très vigilant sur la façon dont il sera appliqué et sur le respect des nouvelles règles d'urbanisme.

1.6 Les couloirs aériens

L'objectif de l'association est d'obtenir des autorités que l'ensemble des avions qui survolent Bois le Roi soient tous au moins à 1800m et non pas comme le montrent les chiffres entre 1200m et 1800m.

la Direction de la Navigation Aérienne, suite à nos demandes constamment renouvelées depuis 4 ans, vient d'envoyer un courrier dans lequel elle annonce qu'elle va mettre à l'étude notre proposition de placer, au delà de Bois le Roi, la balise de passage à 1800m des avions se dirigeant vers Orly par vent d'Est. Cette balise se trouve aujourd'hui à la hauteur de Féricy. Ceci aura comme conséquence d'obliger tous les avions à être au dessus de notre secteur à plus de 1800m et non pas comme aujourd'hui entre 1800 et 1200m.

1.7 Journée Piétons Vélos

L'association a organisé la huitième journée Piétons Vélos et la quatrième des Pays de Seine le 15 mai 2005.

Y. Dupart a présenté les aménagements des bords de Seine : Intermarché, Entretien écluse, projet vélo route, station d'épuration, borne de la Rochette et les affolantes des bords de Seine... 25 personnes étaient présentes au pique-nique et 50 personnes l'après midi.

A noter les interventions au cours de la promenade de J. Dey (vice président du conseil général), N. Delporte (maire de Bois le Roi) et G. Dorle (La vie à vélo, fédération de la protection de la vallée de la Seine).

1.8 Information, communication

□ Réunion publique du 25 mars

Le 25 mars dernier, 24 personnes ont participé à la réunion publique organisée par l'association. 6 thèmes ont été développés : le PLU , la circulation dans Bois le Roi, l'eau, le couloir aérien, la route de Bourgogne et les déchets. Les présentations très documentées et les échanges qui ont suivi ont été très appréciés de tous les participants.

□ Participation au forum des associations de Bois le Roi le samedi 11 septembre.

□ Site internet

L'association met à jour régulièrement son site Internet <http://blr.environnement.free.fr/>

□ Bulletin d'information

L'association a diffusé à l'ensemble des habitants de Bois le Roi deux bulletins thématiques sur les activités de l'association.

Vote sur le rapport moral : approuvé à l'unanimité.

2. Rapport Financier

Dominique Bertin, trésorier de l'association présente les comptes du 1^o janvier au 31 décembre 2004. Ceux-ci donnent un solde positif de 7170,16€

Assemblée Générale du 1 octobre 2005

Bilan Financier

	DEBIT		CREDIT
Fonctionnement	881,61	Adhésions 2004	310,00
GMF Assurance	81,41	Adhésions 2005	1325,00
Adhésions Association	170,00	Interêts sur Livret	62,75
Frais Postaux	294,49	Remboursement Assurances	38,01
Sous-total	1427,51		1735,76
Mouvement financier	3500,00	Mouvement financier	3500,00
TOTAL	4927,51		5235,76

SOLDE EXERCICE 2005 = + 326,25

Avoir sur le Compte Courant au 30/09/2005 : + **907,06 €**

Avoir sur le Compte Livret au 30/09/2005 : + **6263,10 €**

TOTAL : 7170,16€

Adhérents au 30/09/2005 : **72**

Vote sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

3. Election du Conseil d'Administration

Vote à bulletin secret pour le renouvellement de 8 membres du conseil arrivant en fin de mandat.

Il y a 8 postes à pourvoir. 7 de ses membres se représentent et il y a un nouveau candidat.

J.P. Maubert démissionne du conseil d'administration. Se présente en plus M. Rousseau.

Vote sur la candidature de M. Saussol, M. Saliot, J.C. Faineant, H. Turquet, A. Henri, J.P. Teil: 43 pour sur 43 votants.

Vote sur la candidature de F. Seuillot, M. Rousseau: 42 pour sur 43 votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président
Hubert Turquet